

## Point 1 : Information et consultation relatives au dispositif unilatéral relatif aux grilles de classification et de rémunération des cadres

Le cadre de discussion des actions conduites par l'IRSN pour sa politique salariale relève de la négociation avec les organisations syndicales (OS). Suite au constat de désaccord sur la négociation annuelle obligatoire 2023, le CSE a émis un premier avis défavorable concernant les mesures mises en œuvre par la direction dans un contexte de cadrage très insuffisant (CSE du 28 avril 2023).

Ce nouveau point amène le CSE à acter un nouveau constat de divergence entre les OS et la Direction sur le second volet de mesures introduisant des modifications significatives dans le dispositif salarial IRSN avec notamment la fin de la fameuse "prime hiérarchique".

**Les élus CFDT relèvent un retour à la situation qui avait justement conduit à mettre en place la "prime hiérarchique". La Direction annonce qu'elle souhaite instaurer, via la négociation, un système plus "juste". Il reste cependant à partager entre OS et Direction ce qui, en pratique, constitue une disposition "juste" dans le cadre de la politique salariale de l'IRSN.**

## Point 2 : Information et consultation relatives au projet de renouvellement d'agrément du service de prévention et de santé au travail de l'IRSN et de son habilitation à la surveillance médicale des travailleurs intervenant sur des installations nucléaires de base

## Point 3 : Information relative à l'organisation du suivi médical de la zone nord et au projet de convention de prise en charge médicale des salariés IRSN par le CEA

## Point 4 : Accord du CSE relatif au recrutement d'un médecin du travail en contrat à durée déterminée

Suite au départ du Dr Robieux fin février 2023, la situation du SPST IRSN est en sursis avec un fonctionnement a minima assuré via :

- des médecins vacataires en CDD depuis mars (1 à 2 j/semaine) et qui ont déjà annoncé leur départ. Le recrutement du Dr Ranaivo devrait pouvoir pallier ces déficiences (point 4) ;
- des discussions avec le CEA afin de bénéficier d'un soutien logistique (point 3) ;
- une autorisation administrative arrivant à échéance, dans un contexte où la DRIEETS estime qu'avec un seul médecin du travail, l'IRSN devrait rejoindre un SPST inter-entreprises. L'IRSN dépose cependant un dossier de renouvellement pour 5 ans (point 2).

Le CSE a donné des avis positifs aux points 2 et 4, et entendu les perspectives d'évolution engagées pour le SPST IRSN avec à terme un transfert d'activité vers le SPST CEA. La première étape consiste à ne pas renouveler, dès juin, le contrat avec PSMS (2 infirmières et le secrétariat du SPST-FAR) et de recruter du personnel en CDD. Tous les efforts pour limiter le turn-over et permettre une meilleure connaissance du contexte IRSN et des outils sont réduits à néant.

**Les élus CFDT estiment que les points n°2, 3 et 4 montrent le maintien transitoire de l'activité du SPST IRSN de FAR "dans un mode dégradé" et la perspective d'un retour vers le CEA au moyen d'une convention encore en cours de négociation.**

**Les élus CFDT rappellent les difficultés constatées pendant le mandat du Dr Robieux :**

- **l'insuffisance d'un poste de médecin aux 3/5ème pour couvrir l'ensemble du champ d'activités (visites médicales, visites de poste...);**
- **les difficultés de transmission des données entre systèmes informatiques internes de l'IRSN,**
- **les difficultés induites par le turn-over sur les postes d'infirmières et de secrétariat médical : connaissance de l'IRSN, des outils et des procédures de l'IRSN (achat...).**

**Les élus CFDT regrettent la stratégie de la Direction d'abandon à terme du SPST IRSN. La perspective d'un retour vers le CEA est surprenante car c'est avant tout le coût élevé de facturation des visites CEA qui avait conduit à créer un SPST autonome. Enfin, le CEA semble également avoir des difficultés de recrutement de médecin(s) du travail qui pourraient l'empêcher de prendre en charge le suivi médical du personnel IRSN.**

**Ce point sera suivi par le CSE.**

### **Point 5 : Information et consultation relatives à l'organisation exceptionnelle du travail à l'occasion de la Journée Découverte IRSN à Cherbourg le samedi 24 juin 2023**

A l'occasion des 60 ans du LRC, l'IRSN organise une Journée Découverte IRSN à Cherbourg. L'objectif est de faire connaître l'IRSN, ses activités et ses métiers, d'abord aux élus locaux le vendredi soir et ensuite auprès de la population locale.

Le CSE a entendu les éléments présentés par DCOM concernant le programme, les ressources, et les modalités logistiques (présence, trajets, modalités de récupération) relatives à cet événement et émis un avis favorable.

**Les élus CFDT remercient les 36 salariés IRSN d'Octeville, de Fontenay-aux-Roses, de Cadarache et du Vésinet qui se mobilisent dans le cadre de cet événement.**

**Les élus CFDT rappellent cependant que ce type d'activité constitue aussi un travail et, à ce titre, nécessite de respecter certaines contraintes (temps de travail hebdomadaire < 48h), de prendre certaines précautions (trajet routier du fait de travaux SNCF) et d'être compensées comme il se doit.**

## Point 6 : Information relative à la politique Handicap 2022

En 2022, l'Institut a poursuivi son effort d'intégration de personnel en situation de handicap (51 en 2022 vs 48 en 2021) par le recrutement 1 CDI, 3 CDD et 5 reconnaissances de qualité de travailleurs handicapés (RQTH). En termes d'unité bénéficiaire (UB), moyenne pondérée des ETPT (travillés ou sous-traités au ESAT) pondérés par le niveau de handicap, l'objectif annuel de 3,1 UB a été tenu avec 3.54 UB sur 2022.

15 k€ ont été dépensés pour la réalisation de 9 actions spécifiques pour le maintien dans l'emploi de salariés pour 6 salariés en situation de handicap (accessibilité, formation...).

**Les élus CFDT remercient les équipes qui se mobilisent pour l'accueil en leur sein de salariés en situation de handicap et encouragent les salariés qui n'ont pas osé le faire à entreprendre les démarches pour faire reconnaître leur handicap (RQTH).**

[Emploi et handicap : la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé \(RQTH\) - Ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion \(travail-emploi.gouv.fr\)](https://travail-emploi.gouv.fr/emploi-et-handicap/la-reconnaissance-de-la-qualite-de-travailleur-handicape-rqth)

## Questions diverses :

- Audition du DG par l'OPECST, en audition non publique, le 14 juin
- Visite de Maud Bregeon et de membres de l'OPECST à l'IRSN, le 19 juin.